Slick

Fongicide polyvalent et hautement efficace contre les principales maladies des arbres fruitiers, du colza, des cultures maraîchères, des baies et de la vigne

- **Large spectre d'efficacité**
- **Large domaine d'utilisation**
- **Action préventive et curative**

Matière active
23,5% difénoconazole (250 g/l)

Formulation
Concentré émulsionnable (EC)

Mode d'action
Slick est un fongicide à systémie locale possédant une action curative. Il inhibe la synthèse du stérol du champignon, empêche la croissance des hyphes dans les tissus et, de ce fait, l'apparition des symptômes de la maladie. Sur divers champignons, il possède également une très bonne action inhibitrice de la sporulation (action stoppante ou éradicante).

Application
Fruits à pépins
0,015% (0,24 l/ha) contre la tavelure, l'oïdium, les monilioses des fruits et des fleurs ainsi que la rouille grillagée des fruits à pépins en mélange avec Malvin WG (0,1%) jusqu'à fin juillet ou avec Delan WG (0,05%) jusqu'à fin juin. Max. 4 applications par an. Observer les restrictions d'emploi de Malvin WG. Traitement contre Monilia pendant la floraison. Le dosage indiqué doit s'appliquer à un volume de haie foliaire de 10'000 m³ par ha.
Délai d'attente: 3 semaines

Fruits à noyaux
0,02% (0,32 l/ha) contre la moniliose et la maladie criblée en mélange avec Malvin WG (0,1%) dès le début de la floraison. Au max. 4 traitements par année. Délai d'attente: 3 semaines. Contre cylindrosporiose des cerisiers dès le débourrement. Contre la rouille des pruniers après la floraison. Contre l'oïdium des abricotiers, pêchers et nectarines après la floraison. Contre la cloque du pêcher 0,03% (0,48 l/ha) dès le débourrement jusqu'à floraison. Le dosage indiqué doit s'appliquer à un volume de haie foliaire de 10'000 m³ par ha. Délai d'attente: 3 semaines.

Viticulture
0,0125%; jusqu'à mi-août au plus tard contre l'oïdium, le rougeot parasitaire de la vigne (en mélange avec 0,1% Folpet 80%, WP) et le blackrot. Traitement par voie aérienne. SPa 1: Pour éviter le développement de résistances, 3 traitements au maximum par parcelle et par année avec des produits du groupe de matières actives FRAC G1 (inhibiteurs de la synthèse des stérols; ISS).

Pommes de terre
0,5 l/ha contre l'alternariose. 4 traitements au maximum par parcelle et par année avec des produits du même groupe de matières actives, FRAC G1 (inhibiteurs de la synthèse des stérols; ISS). Délai d'attente 3 semaines (pommes de terre précoces 7 jours).

Colza
0,5 l/ha contre la pourriture du collet et de la tige (Phoma lingam) lors d'attaque visible sur les feuilles (BBCH 20-27). Application unique, normalement en octobre, pour les semis tardifs en mars éventuellement.

Chicorée witloof-endive (production de racines)
0,5 l/ha contre l'alternariose, l'oïdium et puccinia spp. 1 traitement par culture au maximum. Délai d'attente: 3 semaines.

Chicorée pommée et chicorée à feuilles
0,5 l/ha contre l'oïdium (dès l'apparition des premiers symptômes) et l'anthracnose de la laitue. Au maximum 3 traitements par année. Délai d'attente: 3 semaines.

Laitues pommées
0,5 l/ha contre l'anthracnose de la laitue (Marssonina panattoniana) Au maximum 3 applications. Délai d'attente: 3 semaines.

Cocombres (en serre)
0,05% contre la gommose (Didymella bryoniae) lors de l'apparition des premiers symptômes. Au maximum 3 applications. Délai d'attente: 3 jours.

Carottes
0,5 l/ha contre l'alternariose de la carotte (Alternaria dauci) lors de l'apparition des premiers symptômes jusqu'à la fin de la croissance du feuillage. Au maximum 3 applications. Délai d'attente: 2 semaines.

Ail, échalottes, Oignons
0,5 l/ha contre les taches pourpres (Alternaria porri), la cladosporiose des oignons (Cladosporium spp.) et la rouille (Puccinia allii). Au maximum 3 applications. Délai d'attente: 2 semaines.

Fenouil bulbeux
0,5 l/ha contre la cercosporiose et la ramulariose. Au début de l'attaque. Au maximum 3 applications. Délai d'attente: 2 semaines.

Chou
0,5 l/ha contre des maladies fongiques des feuilles lors de l'apparition des premiers symptômes. Au maximum 3 applications. Délai d'attente: 2 semaines.

Fines herbes
0,5 l/ha contre des maladies fongiques des feuilles. Au maximum 3 applications. Délai d'attente: 2 semaines..

Courges à peau comestible
(courgette, pâtisson, rondini)
0,5 l/ha contre l'alternariose, la cladosporiose et l'oïdium. Au maximum 3 applications. Délai d'attente: 3 jours.

Poireau
0,5 l/ha contre la cladosporiose, les rouilles et les taches pourpres ou l'alternariose. Au maximum 3 applications. Délai d'attente 3 semaines.

Mâche
0,5 l/ha contre l'oïdium peu après le repiquage. Jusqu'au stade 4-feuilles au plus tard.

Panais
0,5 l/ha contre des maladies fongiques des feuilles. Délai d'attente: 2 semaines.

Persil
0,5 l/ha contre la septoriose et l'alternariose. Jusqu'à 1 semaine après la coupe. Délai d'attente: 3 semaines.

Betteraves à salade
0,5 l/ha contre la cercosporiose et la ramulariose. Au maximum 3 applications. Délai d'attente: 2 semaines.

Rhubarbe
0,5 l/ha contre des maladies fongiques des feuilles. Au maximum 3 applications. Délai d'attente: 2 semaines

Ciboulette
0,5 l/ha contre la cladosporiose des oignons. Jusqu'à 1 semaine après la coupe. Au maximum 3 applications. Délai d'attente: 2 semaines.

Céleri
0,5 l/ha contre la septoriose du céleri (Septoria). Au maximum 3 applications. Délai d'attente: 2 semaines.

Asperges
0,5 – 1 l/ha contre la brûlure des feuilles (Stemphylium botryosum) et la rouille (Puccinia asparagii). En été, après la récolte lors de l'apparition des premiers signes de la maladie. Au maximum 3 applications.

Tomates
0,05 % contre l'oïdium (Erysiphe spp.), l'alternariose et la septoriose lors de l'apparition des premiers symptômes. Au maximum 3 applications.
Délai d'attente: 3 jours.

Fraisier
0,5 l/ha (0,05%) contre l'oïdium. Premier traitement au début de l'attaque, traitements suivants à intervalles de 8 à 14 jours. 4 traitements au maximum par année. Délai d'attente: 3 semaines. La concentration indiquée se réfère à un volume d'eau de base de 1000 l par ha. Le dosage indiqué se réfère au stade plein floraison et début de la coloration rouge des fruits, 4 plants par m².

Framboisier
0,5 l/ha (0,05%) contre la rouille. Avant la floraison et après la récolte uniquement. La concentration indiquée se réfère à un volume d'eau de base de 1000 l par ha. Pour les framboises d'été et les mûres, le dosage indiqué se réfère aux stades du début de la floraison et de la pleine floraison, volume de haie 10'000 m³ par ha. Pour les framboises d'automne, le dosage indiqué se réfère aux stades des boutons floraux penchants et les premières fleurs ouvertes, volume de haie 7500 m³ par ha.

Espèces de ribes (groseilles à grappes et à maquereau, cassis, josta)
0,5 l/ha (0,05%) contre l'oïdium. Avant la floraison et après la récolte uniquement. La concentration indiquée se réfère à un volume d'eau de base de 1000 l par ha. Le dosage se réfère au stade de la mise à fruits (50 à 90% des fruits présents), volume de haie 7500 m³/ha.

A observer

• Pour tous les légumes: SPe 1 - Pour protéger les organismes du sol, 3 traitements par parcelle et par année au maximum avec des produits contenant du difénoconazole.
• Pour tous les légumes et les fraise: SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques, le risque de ruissellement doit être réduit de 2 points selon les instructions de l'OFAG.
• Pommes de terre, tomates, courge à peau comestible, concombres: SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques, le risque de ruissellement doit être réduit de 1 point selon les instructions de l'OFAG.
• Arboriculture, framboise, espèces de ribes: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG.
• Arboriculture: SPa 1: Pour éviter le développement de résistances, 4 traitements au maximum par parcelle et par année avec des produits du groupe de matières actives FRAC G1 (inhibiteurs de la synthèse des stérols; ISS).
• Viticulture: SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 6 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG.
• Viticulture, traitement par voie aérienne: SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques respecter une zone non traitée de 60 m par rapport aux eau de surface.
• La réutilisation de l'emballage est interdite.
• Stockage: conserver dans un endroit frais, mais à l'abri du gel et sec dans les emballages d'origine fermés. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Miscibilité

Voir guide Syngenta.

Emballage

1l (12x1l), 5l (4x5l)

Marque

Slick®

® Registered trademark of a Syngenta Group Company

Premiers soins en cas d'incident

Conseils généraux: Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez le numéro d'urgence, Tox Info Suisse ou un médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.
En cas de projection dans les yeux: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. Consulter un spécialiste. Un examen médical immédiat est requis.
En cas d'inhalation: Amener la victime à l'air libre. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre Antipoison.
En cas de contact cutané: Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
En cas d'ingestion: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. NE PAS faire vomir.
Conseil pour le médecin: Il n'y a pas d'antidote spécifique disponible. Traiter de façon symptomatique.

Indications relatives aux dangers

GHS07 Attention dangereux
GHS09 Dangereux pour le milieu aquatique
GHS08 Dangereux pour la santé
Mention d'avertissement: Danger

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de

protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P331 NE PAS faire vomir.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P391 Recueillir le produit répandu.
P501 Eliminer le contenu/récipient dans une déchetterie appropriée.
SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

En cas d'urgence, intoxications:
Tox Info Suisse, numéro 145 ou 044 251 66 66

Homologation

Fongicide: Concentrée émulsionnable (EC),
Teneur: 24,8 % difénoconazole (250 g/l),
No de contr. féd.: W 5056

Syngenta Agro AG
Schaffhauserstrasse 101
4332 Stein (AG)
Tel. 0900 800 008
www.syngenta.ch

Version

07.06.2021